



le mot du maire

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, ainsi en 2016 nous avons subi un printemps froid et pluvieux, en 2017 nous rencontrons une période de chaleur et de soleil.

Ce temps clément a favorisé nos manifestations printanières, à savoir :

- Marché aux fleurs, très réussi et très apprécié,
- Inauguration de l'adhésion de la commune au réseau «Eglises ouvertes»,
- Brocante du 28 mai dans sa deuxième version, pilotée par le Comité des fêtes, une réussite et une fréquentation exceptionnelle,
- le concert de l'orchestre de chambre de Liège, le 4 juin.

Dans le même temps les rues, places et ruelles du village ont été, grâce à deux bénévoles, André et Philippe, nettoyées, balayées et abondamment fleuries.

Et cependant certains de nos citoyens estiment que le village « tombe en ruines »

A ces détracteurs je dis « investissez vous et participez », toutes les initiatives seront encouragées. Vous pouvez vous intégrer aux structures associatives existantes ou en créer de nouvelles.

Les vacances étant toutes proches, après toutefois les élections législatives des 11 et 18 juin, je vous les souhaite agréables et reposantes.

Jean-Michel JODIN
Maire de Marville

AGRICULTURE ET QUALITÉ DE L'EAU

Le captage de Marville a été classé Grenelle en 2012 : il fait partie des 530 captages menacés par les pollutions diffuses sur lesquels un plan d'actions, défini par un arrêté préfectoral, est mis en place. La chambre d'agriculture anime ce plan d'actions et accompagne les agriculteurs dans sa mise en œuvre.

Les treize exploitants concernés par le captage de Marville se sont engagés volontairement à mettre en œuvre plusieurs actions pour limiter l'impact de leurs pratiques sur la ressource en eau (le maintien de leur surface en herbe ; la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ; la mise en place d'essais

visant la diminution du recours aux intrants (herbicides et/ou engrais azotés) ; l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour le pilotage de la fertilisation azotée ; l'introduction de nouvelles cultures, ...).

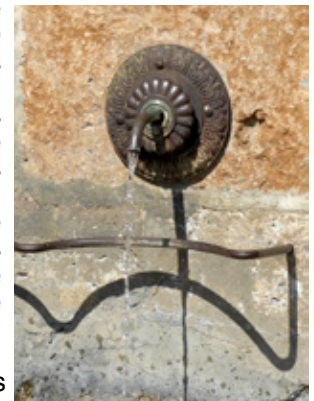
La chambre d'agriculture propose également d'autres types d'actions comme par exemple des journées techniques sur différents thèmes. Elle organise également les tours de plaine afin d'ajuster les interventions en fonctions des observations de terrain.

Afin de suivre le bon déroulé de ce programme d'action, les membres du Comité de pilotage se réunissent chaque année. En janvier 2017, le comité de pilotage s'est réuni pour réaliser le bilan triennal : l'ensemble des actions mises en œuvre par les exploitants depuis le lancement du programme d'actions a été présenté, les actions organisées par la chambre d'agriculture également. Au regard de ces résultats, les membres ont salué l'implication des agriculteurs et ont défini les prochaines actions à mettre en œuvre sur le captage.

L'évolution de la qualité de l'eau est également suivie. Après une forte augmentation jusqu'au milieu des années 1990, la concentration des nitrates n'a cessé de diminuer. En effet, elle a baissé d'environ 15mg/L en une vingtaine d'année. Cette courbe est exemplaire sur le département.

La qualité de l'eau était dégradée par la présence d'atrazine, molécule très utilisée pour le désherbage du maïs notamment et interdite d'utilisation depuis 2003. Depuis plusieurs années, elle est présente à une concentration inférieure au seuil de 0,1 micron de g/l. D'autres molécules phytosanitaires (dont l'utilisation est autorisée) sont parfois détectées mais à des concentrations largement inférieures au seuil de qualité. Les exploitants oeuvrent pour éviter l'apparition d'une nouvelle pollution.

Les agriculteurs se sont véritablement mobilisés et continuent de le faire pour préserver la ressource en eau. Leur engagement, ainsi que les actions proposées par la chambre d'agriculture, ont un impact positif sur la qualité de l'eau, comme en témoignent la forte diminution de la concentration de nitrates et l'absence de nouvelle pollution par les molécules phytosanitaires.





échos de

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 avril 2017

A cette réunion du conseil municipal, étaient présents 12 conseillers et trois conseillers avaient donné pouvoir. La séance a débuté à 20 h pour se clôturer à 22h30.

Le principal sujet de cette réunion était l'examen et l'approbation du compte administratif 2016, ainsi que l'examen et l'approbation du budget 2017.

Le compte administratif 2016, tant en ce qui concerne la commune que le lotissement a été présenté par M. André Jullion adjoint au Maire.



Continuité écologique de l'Othain mise en cause.

L'Othain a été classé depuis peu selon l'article L. 214-17 du code de l'environnement, afin que la continuité écologique y soit assurée. Le barrage du plan d'eau avait été réalisé de telle sorte qu'il n'y a jamais eu de libre circulation de la faune aquatique entre l'amont et l'aval, ni de libre transport sédimentaire ce qui en l'occurrence pourrait poser, à la longue, de dangereux déséquilibres. Aujourd'hui, le législateur interpelle le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Othain afin qu'il se mette en conformité. Un comité de pilotage comprenant le SMVO, les services de l'état (DDT 54 et 55), l'agence française pour la biodiversité, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'association des pêcheurs de Saint-Jean, s'est formé pour désigner dans un premier temps un bureau d'étude. Celui-ci devra proposer une série de solutions permettant au bassin de l'Othain de retrouver son équilibre écologique, au bénéfice des usagers, notamment des pêcheurs. La population sera tenue au courant des solutions proposées.

Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement de 164.883 €, excédent affecté à l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 680.942 € pour un montant budgété de 715.578 €.

Le budget 2017 a été soumis au Conseil et a été **approuvé à l'unanimité**.

En fonctionnement les dépenses sont budgétées à hauteur de 645.953 € et les recettes à hauteur de 860.257 €.

En investissements, les dépenses sont budgétées à hauteur de 1.404.319 € et les recettes devraient se situer à hauteur de 1.883.733 €.

Le Conseil a ensuite été amené à voter les taux d'imposition communaux pour 2018, lesquels sont inchangés par rapport à 2017 et 2016. Ce choix du maintien des taux a été **approuvé à l'unanimité**.

Fleurissement de Marville

Le fleurissement de notre village se poursuit, grâce aux soins attentifs et à l'expérience de Philippe Lallement et André Mauduit. Belles compositions florales rue des Tisserands, des jardinières ont été placées rue du Château et place de la Mairie.

Marché aux fleurs

Comme chaque année, le marché aux fleurs s'est tenu le 8 mai, sous l'œil attentif de Claudine Got, malgré un temps froid qui n'incitait pas trop au jardinage ! Remerciements à Damien Carta (Coccinelle) et Yannick Thiry, paysagiste.



"Échos de Marville" est édité par la commune de Marville.

Directeur de la publication : Jean-Michel Jodin.

Rédacteur en chef : Michelle Durand - Comité de rédaction : Jean-Michel Jodin, Francis Bonne, Claudine Got, Philippe Louste, Laetitia Sayons.

Maquette : Thierry Marizier - ISSN en cours

infos pratiques...**Crotte alors (suite)**

Crotte alors ! Un article dans le bulletin, un arrêté municipal, rien n'y fait, toujours autant d'excréments canins. Il faut ramasser, rappel aux propriétaires...

Pas de lingettes dans les toilettes !

Attention, lingettes : Le syndicat des Eaux rappelle qu'il est fortement conseillé de NE PAS JETER dans les toilettes même les lingettes dites « bio dégradables », qui n'ont pas le temps de se dégrader avant l'arrivée aux pompes de relevage des eaux usées. Résultat ? Entretien très coûteux des pompes, donc dépenses, donc élévation des charges. DONC, augmentation du prix de l'eau. Merci de nous aider à contenir le prix de l'eau.

PS : Le règlement des factures faites par le syndicat des eaux doit être UNIQUEMENT envoyé à la Trésorerie de Montmédy.

ça se passe à Marville...**17 juin**

Marché de produits locaux.

17 et 18 juin

"Marville ouvre ses caves aux vins" par Marville Terres Communes. Prix d'entrée : 6 €

18 juin

Journée du Centre Equestre

24 juin

Portes Ouvertes chez les pompiers

25 juin

Fête de fin d'année du Centre Equestre

14 juillet

Festivités organisées par le comité des fêtes

15 juillet

Marché de produits locaux.

carnet 2016**Ils nous ont quittés**

Lucie Maccaferi, le 25 février
Gilbert Boré, de Saint-Jean et grand ami de Marville.

L'équipe municipale travaille actuellement avec l'ONF sur la révision du plan de gestion pour les forêts de Marville.

La commune possède 282,72 ha de bois et tire des revenus de ces surfaces, à condition d'adopter une gestion méthodique et des prévisions à long terme, environ 20 ans.

Pour que ça fonctionne, il faut tenir compte de la fertilité du sol, du volume de bois à récolter sans appauvrir les peuplements, ainsi que des attentes de rentabilité du propriétaire : l'équilibre entre les recettes obtenues et les dépenses de gestion et d'entretien.

La forêt de Marville présente quelques particularités :

- Une surface importante de résineux (épicéas et pins) plantés après la seconde guerre mondiale mais mal adaptés au "climat" marvillois ;
- De nombreux arbres trop âgés, donc fragiles, faute de renouvellement dans les décennies précédentes.

Les objectifs du nouveau plan de gestion devraient permettre de réaliser une répartition harmonieuse entre les différentes essences, replanter en certains endroits, à d'autres faire des coupes de régénération (laisser repousser les jeunes arbres en surveillant la pression du gibier). Et surtout faire en sorte qu'un roulement s'établisse entre ce qu'on coupe et ce qui pousse, pour maintenir la ressource.

Ce document d'aménagement est gratuit, faisant partie des missions de service public confiées à l'ONF par l'Etat. Il permet l'obtention :

- de la certification des forêts auprès de l'association des communes forestières ;
- l'octroi à la commune de subventions pour des investissements en forêt.

En somme, la valorisation du territoire, avec l'assurance de forêts bien entretenues.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Association "Églises Ouvertes"

Marville a décidé d'adhérer à l'association « Églises Ouvertes ». Cette association a vocation d'aider les acteurs locaux dans la promotion de leur église en les inscrivant dans un vaste réseau très implanté au Bénélux et dans le nord de la France. Des supports donnent les coordonnées des sites, ainsi que des informations sur les initiatives locales. Des circuits touristiques sont proposés. L'association incite aussi les adhérents à organiser dans leur église chaque 1^{er} week-end de juin, un concert ouvert au public. Marville possède, avec l'église Saint-Nicolas, un joyau qui ne cesse d'émerveiller les visiteurs. Rayonnement accru grâce aux travaux de restauration qui se termineront à l'été 2017.

En adhérant à l'association, pour la somme de 170 €/an, la mairie souhaite attirer plus de visiteurs à Marville.

Depuis 2009, il existe à Marville une structure éprouvée de visites à travers l'OT du Pays de Montmédy et l'implication des associations patrimoniales locales. La mairie a renforcé le dispositif en créant le Bureau d'Information Touristique de Marville en 2013. Plus de 2000 visiteurs sont guidés par an. Avec "Églises Ouvertes" un afflux accru de touristes est attendu.

Les visiteurs pourront toujours bénéficier de visites guidées sur rendez-vous. Ils auront aussi un accès libre à l'église, ouverte par notre animatrice touristique du 1^{er} juin au 15 septembre, et seront autonomes grâce à des supports de visites mis à leur disposition.

Cette adhésion fut célébrée le vendredi 26 mai 2017 à 18h30 au sein même de l'église Saint-Nicolas, en présence des habitants, des élus locaux, des représentants du clergé et de l'association d'Églises Ouvertes. Le maire de Marville, puis Nanou Bouillet, représentante d'Églises Ouvertes Grand Est, ont pris la parole devant 70 personnes. La découverte d'une plaque puis une visite guidée de l'église ont été suivies du verre de l'amitié, riche en retrouvailles et discussions.



Devant la plaque "Églises Ouvertes" apposée sur la façade de l'église, de g. à dr. : l'abbé Daniel Vanesson, Nanou Bouillet, Marc Huynen créateur de la Fondation « Églises Ouvertes » et Jean-Michel Jodin.

Concert de l'orchestre de chambre de Liège

Le 4 juin, à l'instigation de l'association "Églises Ouvertes", la mairie de Marville organisait en l'église Saint-Nicolas, un concert de l'orchestre de chambre de Liège. Les 17 musiciens ont joué 4 morceaux de Tchaïkovski et 4 d'Astor Piazzolla. Près de 100 personnes étaient présentes pour écouter un concert de très haut niveau. Notre animatrice touristique, Laetitia Sayons, a organisé la manifestation en lien avec l'association Marville

Terres Communes qui a pris en charge l'hébergement et les émoluments des musiciens, sous la conduite d'Annie Tosi.



Avis aux responsables d'associations :

le site internet de la mairie est à leur disposition pour présenter leurs activités, en activant la fonction "contact" sur www.mairie-de-marville.e-monsite.com

infos pratiques...

protection des populations

En vue de la protection des populations (catastrophe naturelle, par ex.), la Préfecture demande aux Mairies de dresser un plan de secours pour les 65 ans et +, handicapés, malades graves, personnes isolées géog. Un formulaire est à réclamer en Mairie.

Listes électorales

Rappel : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique. On doit s'inscrire en Mairie (et être rayé des listes du précédent habitat).

Santé

• **Cabinet dentaire : Docteur Terrade-Pierru**
7, route Nationale - 55600 Marville

Tél : 06 47 50 24 62 - 06 47 50 24 62

ouvert le mardi et le mercredi, de 14h à 20h.

• **Médecin : Docteur Defaux**
5, route de Jametz - 55600 Marville

Tél. : 03 29 88 10 33 - Fax : 03 29 88 11 13

- les matins et les après-midi, uniquement sur rdv,
- cabinet fermé le 1^{er} WE du mois.

• **Pharmacie Guillot**
3, route de Jametz - 55600 Marville
Tél. : 03 29 88 19 19 - Fax : 03 29 88 18 00
garde de nuit chaque semaine du vendredi 19h au samedi 9h.

qu'est-ce que c'est...

Trésors patrimoniaux de Marville...
Quel est ce curieux bâtiment ?
(déposez votre réponse dans la boîte à idée de mairie, avec votre nom...)



Réponse de l'énigme du bulletin n°17 :
Il s'agissait d'un petit animal (un chien ?) visible en haut des décors à gauche de la porte ouest de l'église Saint-Nicolas.